

1) Le programme LP : (B.O. spécial n°2 du 19/02/2009)

Les valeurs :

Par la pratique scolaire, réfléchie, adaptée et diversifiée d'activités physiques et sportives, l'EPS confronte l'élève à des valeurs de **respect d'autrui dans ses différences de culture, de genre, d'aspect corporel, d'habileté** tout en faisant partager les valeurs de **coopération et de solidarité**.  
L'EPS contribue à l'accès à cette **culture commune**.  
A sa mesure, l'EPS constitue un **espace privilégié d'éducation aux rapports humains**.

La finalité :

L'éducation physique et sportive a pour finalité de former, par la pratique scolaire des activités physiques, sportives, artistiques, un **citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué**

Les 3 objectifs :

- **Développer** et mobiliser ses **ressources** pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et **favoriser la réussite**
- Savoir **gérer sa vie physique et sociale**
- Accéder au **patrimoine culturel**

Les Compétences à acquérir :

- **5 compétences propres à l'EPS (CP) :**
  1. Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée
  2. Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
  3. Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
  4. Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
  5. Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi.
- **3 compétences méthodologiques et sociales (CMS)**
  1. S'engager lucidement dans la pratique
  2. Respecter les règles de la vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
  3. Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre
- **Les compétences attendues** dans chaque APSA déclinées en connaissances, capacités, attitudes

Choix des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) : Liste nationale (LN), liste académique (LA)

Au cours de la formation, proposer **une offre de pratique diversifiée et équilibrée** : au moins 3 CP si possible 5.  
Une attention particulière : accès à la pratique d'activités de pleine nature, artistiques et acrobatiques, et aux activités développement et entretien de soi.

Accueil de tous les élèves : adaptation aux possibilités et aux ressources réelles des élèves, accueil des élèves en situation de handicap.

Temps long d'apprentissage: chaque **module de formation (MF)** correspond à un cycle d'apprentissage (au moins 10h de pratique effective, 2 à 3 MF différents par année d'au moins 2 CP).

## Les acquisitions attendues (C.A.) par niveau de classe :

**Seconde :**  
C.A. de niveau 3

- ⇒ Adopter des **habitudes de travail**
- ⇒ S'approprier des **règles de vie collective**
- ⇒ Anticiper les conséquences de leurs actes pour **agir de manière responsable**
- ⇒ Besoin de trouver du **sens pour s'engager** dans l'action, accepter de **produire des efforts** et **se mettre en projet**
- ⇒ Offrir la possibilité d'une **réussite régulière** dans les apprentissages pour (re)trouver **le plaisir et l'envie d'apprendre**
- ⇒ Acquérir **une image positive** d'eux-mêmes
- ⇒ Permettre **un rapport à l'autre**, confiant et constructif, et de savoir **accepter l'erreur** comme un étape et levier d'apprentissage.

**Première :**  
Stabilisation de C.A. de niveau 3  
et vise acquisition C.A. niveau 4

- ⇒ L'enjeu de formation s'organise prioritairement autour de la **construction de l'autonomie d'apprentissage.**

**Terminale :**  
C.A. de niveau 4 et vise  
celles de niveau 5.

- ⇒ Enjeu prioritaire=  
Rendre l'élève capable de **prendre en charge sa pratique physique** et
- ⇒ de disposer **d'une autonomie pour apprendre tout au long de sa vie.**

## 2) La certification et la capitalisation (B.O. n°31 du 27/08/09, spécial n°9 du 15/10/09, B.O. n°42 du 12/11/09) :

**Au cours du cycle de préparation au Bac. Pro. en trois ans, présentation obligatoire** des élèves aux épreuves d'un **diplôme de niveau V** (CAP ou BEP, diplôme intermédiaire selon les spécialités).

Pour les candidats entrés en formation Bac. Pro. en trois ans à la **rentrée 2009** :

- BEP = CCF en EPS au cours des 2èmes et 3èmes semestres de formation de baccalauréat.
- Pour les candidats entrés en formation Bac. Pro. en trois ans, dit expérimental, à la **rentrée 2008** :
- possibilité, sur base volontariat de passer un BEP « ancien régime », délivré à la fin de la classe de première professionnelle.

**Diplômes de la voie professionnelle rénovée** (prise d'effet session 2011 pour les CAP, BEP et session 2012 pour le bac. Pro.) :

- Pour le **CAP** : ensemble certificatif de **3 épreuves de 3 CP différentes** : 1 unité de formation **doit** être issue de la classe de première année de formation. 2 épreuves au moins issues de la LN.
- Pour le **BEP** : ensemble certificatif de **3 épreuves de 3 CP différentes** : 1 unité de formation **doit** être issue de la classe de seconde. 2 épreuves au moins issues de la LN.
- Pour le **BAC. PRO.** : ensemble certificatif de **3 épreuves de 3 CP différentes** : 1 unité de formation **peut** être issue de la classe de première. 2 épreuves au moins issues de la LN.

3 épreuves notées sur 20 : moyenne des 3 = note examen EPS sur 20 (cf. référentiels de compétences attendues : Niveau 3 exigible pour certification CAP / BEP, niveau 4 exigible pour certification du bac. Pro.

**Projet annuel de protocole d'évaluation** adressé pour validation à la commission d'harmonisation et de proposition des notes, transmis pour information au C.A. de l'établissement.

### • **Inaptitude partielle ou handicap physique :**

Si attestée par autorité médicale, contrôle adapté en CCF ou dans le cadre de l'examen terminal. Avec avis médical, si handicaps ne permettent pas une pratique adaptée alors dispense d'épreuve et neutralisation de son coefficient.

Pour le contrôle adapté : réalisation de 2 épreuves adaptées en CCF.

Certification sur 1 épreuve adaptée seulement en cas de sévérité majeure de handicap et autorisation du recteur.